

Mettre en oeuvre le Droit à la Déconnexion

Présentation synthétique

Né de la Loi Travail et applicable depuis le 1er janvier 2017, le droit à la déconnexion crée de nouvelles obligations pour les employeurs en matière de protection de la santé des salariés.

Il peut constituer aussi une excellente opportunité d'interroger et d'explorer ses modes de travail afin de gagner en efficacité !

Prix de la formation

Formation intra : 1050 € HT
Formation inter: nous consulter

Durée et horaires de la formation

1 journée - 7 heures de formation
Modalités pédagogiques : Présentiel-A distance- Mixte. Synchrones et Asynchrones
Nous contacter

Public et pré-requis

Public visé: DRH et collaborateurs RH, , membres du CSE, Intervenants IPRP, responsables QHSE, dirigeants, managers de proximité..
Pré-requis: Aucun

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION PENDANT LA FORMATION

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers d'études de cas pratiques

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION APRÈS LA FORMATION

Un quizz/test d'évaluation des acquis

SANCTIONS

Certification de réalisation de la formation

JEFFREY REITER



L'animateur principal, Jeffrey Reiter, connaît depuis plus de 15 ans la sous-traitance pour la gestion de parc automobile pour les loueurs. Il a managé, formé et accompagné sur site plus de 150 collaborateurs à l'échelle nationale. Sa volonté: transmettre

SABRINA REITER



L'animatrice Sabrina Reiter a suivi une formation dans une école de commerce Sup de Co à Montpellier. Elle a une expérience de 8 ans dans le management, la formation et la relation clientèle.

AUDREY VOISIN



L'animatrice Audrey VOISIN, Juriste en Droit des affaires spécialisée en Santé Sécurité au Travail, Qualité et Droit de l'Environnement, a une expérience de 15 ans dans le domaine du Management et de l'organisation dont 9 dans celui de la gestion et l'animation de la formation en tant que consultante formatrice.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectif pédagogique global

Réfléchir à vos modes de travail et à la façon dont vous pouvez développer la qualité de vie au travail, en mettant en œuvre des « dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques » répondant à votre obligation légale et tenant compte des usages

Objectifs pédagogiques partiels

À l'issue des modules, le stagiaire sera capable de:

- Comprendre les risques de l'hyper-connexion pour le bien-être et la santé au travail (notamment en cas de télétravail lié au covid 19).
- Repérer et faire un état des lieux des pratiques et des postes à risque dans son entreprise.
- Identifier les mesures à mettre en place pour baisser la charge mentale et renforcer l'efficacité des collaborateurs.

Méthodes pédagogiques

- * Méthode affirmative
- * Méthode active

Moyens pédagogiques

- * Retours des expériences professionnelles de nos formateurs
- * Supports vidéos
- * Cas pratiques
- * Les jeux de formation : jeux de rôles, mise en situation etc.

Ressources pédagogiques

- * Support pédagogique : livret de formation numérique
- * Exercices pédagogiques réalisés en cours de formation en mode participatif

Nos formateurs

Juriste Social -RH

Jour 1
9h - 12h

POURQUOI UN DROIT A LA DECONNEXION ?

État des lieux sur le monde du numérique et ses conséquences possibles : infobésité, hyper vigilance, zapping...

Qu'est-ce que le droit à la déconnexion ?

Obligation légale de négocier sur la déconnexion, obligation générale de protection de la santé des salariés

Bien être et numérique : impacts biologiques, psychologiques et relationnels

Cas particulier du télétravail lié au COVID-19

Identifier les usages problématiques, les risques d'addiction

Exercice : Atelier sur les stéréotypes et les représentations sociales par rapport à ces

Jour 1
13h - 17h

LES BONNES STRATEGIES A METTRE EN PLACE DANS L'ENTREPRISE

État des lieux des contraintes et pratiques dans l'entreprise

Repérer les postes et les secteurs les plus exposés

Mesures utiles à mettre en place

Atelier de réflexion sur les bonnes stratégies à mettre en oeuvre dans son entreprise

LES STRATEGIES INDIVIDUELLES POUR DECONNECTER ET EVITER LA SURCHARGE MENTALE

Baisser sa charge mentale et renforcer son efficacité

Concilier vie professionnelle et vie privée

Savoir prendre du recul

Garder la main sur l'organisation de son travail

